

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

Délibération n°75/07/2026

Date de convocation : 30 juin 2026  
 Nombre de conseillers en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 13  
 Ayant donné procuration : 01  
 Abstentions : 0  
 Pour l'adoption : 14  
 Contre l'adoption : 0  
 Nombre de votants : 14  
 Nombre de suffrages exprimés : 14

A la mairie d'Angliers, le sept juillet 2026, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier TAUPIN, Maire, s'est réuni le conseil municipal en session ordinaire.  
 Secrétaire de séance : Mélanie HINARD

**Présents :** Didier TAUPIN, Jean-Pierre LE CLOËREC, Audrey MELIN, Florent YON, Florence GERMON, Ludovic TIRE, Sandra BERGOEING, Benoit DATCHARRY, Hélène GIRAUD, Mélanie HINARD, Anne LE CORRE, Jean-Michel CUISENIER, Yannick DOS SANTOS

**Absents excusés :** Ophélie MEYNARD, Jérôme DOUHAUD procuration à Didier TAUPIN

### Actualisation des montants de redevance d'occupation du domaine public pour travaux et emplacement marché

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 113-2,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire,

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- **FIXE** les redevances d'occupation du domaine public de la façon suivante :

|                                                         | Au m <sup>2</sup> et<br>par jour | Forfait à la<br>journée | Au mètre<br>linéaire |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------|----------------------|
| Echafaudage : emprise au sol pour effectuer les travaux | 1,50 €                           |                         |                      |
| Dépôt de matériaux de construction ou autres (terre...) | 2,00 €                           |                         |                      |
| Benne ≤ à 5m <sup>2</sup>                               |                                  | 10,00 €                 |                      |
| 6m <sup>2</sup> ≤ Benne ≤ 15m <sup>2</sup>              |                                  | 12,50 €                 |                      |
| Benne ≥ 16 m <sup>2</sup>                               |                                  | 15,00 €                 |                      |
| Stationnement véhicule (camion, fourgon...)             |                                  | 15,00 €                 |                      |
| Stationnement remorque ou autres engins                 |                                  | 12,00 €                 |                      |
| Emplacement marché                                      |                                  |                         | 3,00                 |
| Frais de dossier                                        |                                  | 10,00 €                 |                      |

AR Prefecture

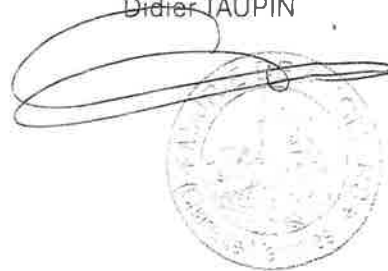
7-7-21-700091-2026  
Recu le 03/07/2026

Fait à Angliers, le 07 juillet 2026  
Pour copie conforme

La secrétaire,  
Mélanie HINARD



Le Maire,  
Didier TAUPIN



Affiché le 13/07/2026

Le Maire,

certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.